

## MAJORATIONS POUR ACTES "RÉGULÉS" ET ASTREINTES

### Majoration pour acte régulé

Majoration spécifique de nuit (20h00-00h00 / 06h00-08h00) pour actes réalisés au cabinet	CRN	42,50 €
Majoration spécifique de milieu de nuit (00h00 - 06h00) pour actes réalisés au cabinet	CRM	51,50€
Majoration spécifique de samedi après-midi pour actes réalisés au cabinet	CRS	26,50€
Majoration spécifique de dimanche et jour férié pour actes réalisés au cabinet	CRD	26,50€
Majoration spécifique de nuit (20h00-00h00 / 06h00-08h00) pour actes réalisés à domicile	VRN	46€
Majoration spécifique de milieu de nuit (00h00 - 06h00) pour actes réalisés à domicile	VRM	59,50€
Majoration spécifique de samedi après-midi pour actes réalisés à domicile	VRS	30€
Majoration spécifique de dimanche et jour férié pour actes réalisés à domicile	VRD	30€

### Majoration pour acte non régulé

Majoration pour visite à domicile avec déplacement justifié	MD	10€
Majoration pour visite à domicile de nuit avec déplacement justifié (20h00-00h00 / 06h00-08h00)	MDN	38,50€
Majoration pour visite à domicile de nuit avec déplacement justifié (00h00 - 06h00)	MDI	43,50€
Majoration pour visite à domicile avec déplacement justifié, dimanche et jour férié	MDD	22,60€
Majoration pour visite à domicile de nuit avec déplacement non justifié (20h00-00h00 / 06h00-08h00)	N	35€
Majoration pour visite à domicile de nuit avec déplacement non justifié (00h00 - 06h00)	MM	40€
Majoration pour visite à domicile avec déplacement non justifié, dimanche et jour férié	F	19,06€

### Majorations diverses

Indemnité kilométrique en plaine	IK	0,61€
Indemnité forfaitaire de déplacement pour des actes effectués à domicile autre que la visite	ID	3,50€
Majoration forfait pédiatrique pour les enfants de 0 à 24 mois inclus (examens obligatoires : cumul possible avec la majoration MNO)	FPE	5€
Majoration pour les enfants de 0 à 2 ans	MNO	5€
Majoration pour les enfants de 2 à 6 ans	MGE	3€
Majoration d'urgence (obligation d'abandonner les consultations au cabinet)	MU	22,60€

# ACTES LES PLUS FRÉQUENTS RÉALISÉS PAR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

## Modificateurs

F	Acte réalisé en urgence un dimanche ou jour un férié	19.06 €
M	Majoration pour soins d'urgence faits au cabinet du médecin généraliste ou du pédiatre, après examen d'un patient	26.88 €
P	Acte en urgence pédiatres et omnipraticiens (20h - 00h et 6h - 8h)	35.00 €
S	Acte réalisé en urgence par les pédiatres et les médecins généralistes ou acte thérapeutique réalisé en urgence sous anesthésie générale ou locorégionale par les autres médecins, la nuit de 00 h à 06 h.	40.00 €
U	Acte réalisé en urgence par les médecins, la nuit entre 20h et 8h.(A l'exclusion de : acte réalisé par pédiatre ou omnipraticien)	25.15 €
R	Acte de chirurgie plastique des téguments de la face, cou, main et doigts (ou d'un acte sur des plaies ou brûlures de la face ou des mains)"	+ 50 %
A	Anesthésie générale ou locorégionale (patient de : - 4 ans ou + 80 ans)	23.00 €
7	"Majoration pour présence permanente du médecin anesthésiste (durant toute l'intervention)"	+ 4 %

## Sutures et petite chirurgie \* Code activité 1

	Codes	Tarifs €	Modificateurs
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de la face de moins de 3 cm de grand axe	QAJA013	31,35	F, M, P, S, U
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de la face de 3 cm à 10 cm de grand axe	QAJA005	56,34	F, M, P, S, U
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de la face de plus de 10 cm de grand axe	QAJA002	61,28	F, M, P, S, U
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de moins de 3 cm de grand axe, en dehors de la face	QZJA002	23,59	F, M, P, R, S, U
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de 3 cm à 10 cm de grand axe, en dehors de la face	QZJA017	38,79	F, M, P, R, S, U
Parage et/ou suture de plaie superficielle de la peau de plus de 10 cm de grand axe, en dehors de la face	QZJA015	44,56	F, M, P, R, S, U
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de la face de moins de 3 cm de grand axe	QAJA004	62,70	F, M, P, S, U
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de la face de 3 cm à 10 cm de grand axe	QAJA006	81,44	A, F, M, P, S, U, 7
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de la face de plus de 10 cm de grand axe	QAJA012	96,24	A, F, M, P, S, U, 7
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de moins de 3 cm de grand axe, en dehors de la face et de la main	QZJA016	45,93	F, M, P, S, U
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de 3 cm à 10 cm de grand axe, en dehors de la face et de la main	QZJA012	53,33	F, M, P, S, U
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de plus de 10 cm de grand axe, en dehors de la face et de la main	QZJA001	66,90	A, F, M, P, S, U, 7
Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de la main	QCJA001	62,70	A, F, M, P, S, U, 7
Tamponnement nasal antérieur	GABD002	24,14	F, M, P, S, U
Tamponnement nasal antérieur et postérieur	GABD001	40,66	F, M, P, S, U

## ACTES LES PLUS FRÉQUENTS RÉALISÉS PAR LES MÉDECINS GÉNÉRA-

Ablation de corps étranger de la cavité nasale	GAGD002	24,58	F, P, S, U
Ablation d'un corps étranger superficiel de la peau, en dehors du visage et des mains	QZGA004	30,99	F, P, S, U
Ablation d'un corps étranger superficiel de la peau du visage ou des mains	QAGA003	40,72	F, P, S, U
Ablation de plusieurs corps étrangers superficiels de la peau, en dehors du visage et des mains	QZGA007	52,23	F, P, S, U
Ablation de plusieurs corps étrangers superficiels de la peau du visage et/ou des mains	QAGA002	63,75	F, P, S, U
Ablation d'un corps étranger profond des tissus mous, en dehors du visage et des mains	QZGA003	52,51	F, P, S, U
Ablation d'un corps étranger profond des tissus mous du visage ou des mains	QAGA004	64,44	F, P, S, U
Ablation de plusieurs corps étrangers profonds de la peau et des tissus mous, en dehors du visage et des mains	QZGA006	75,27	F, P, S, U
Ablation de plusieurs corps étrangers profonds de la peau et des tissus mous du visage et/ou des mains	QAGA001	88,43	A, F, P, S, U, 7

### Infiltrations

Infiltration thérapeutique du nerf médian dans le canal carpien	AHLB006	29,48	
---	---------	-------	--

### Traumatologie / contention

Confection d'une contention souple d'une articulation du membre supérieur	MZMP001	31,35	F, M, P, S, U
Confection d'un appareil rigide au poignet et/ou à la main pour immobilisation initiale de fracture du membre supérieur, sans réduction	MZMP004	25,64	F, M, P, S, U
Confection d'un appareil rigide antébrachiopalmaire pour immobilisation initiale de fracture du membre supérieur, sans réduction	MZMP013	28,52	F, M, P, S, U
Confection d'une contention souple du genou	NFMP001	41,80	F, M, P, S, U
Confection d'une contention souple de la cheville et/ou du pied, ou confection d'une semelle plâtrée	NGMP001	20,90	F, M, P, S, U
Électrocardiographie sur au moins 12 dérivations : l'ECG est cumulable avec l'acte clinique (C ou V)	DEQP003	13,52	F, P, S, U
Majoration transitoire pour ECG à domicile	YYYY 490	9,6	
"Traitement de premier recours de cas nécessitant des actes techniques (pose d'une perfusion, administration d'oxygène, soins de réanimation cardio-respiratoire...) et la présence prolongée du médecin (en dehors d'un établissement de soins) dans les situations suivantes : - détresse respiratoire ; - détresse cardiaque ; - détresse d'origine allergique ; - état aigu d'agitation ; - état de mal comitial ; - détresse d'origine traumatique	YYYY010	48,00	F, M, P, S, U
Prélèvement cervico vaginal (pour frottis cytologique) : le frottis est cumulable à 50% avec l'acte clinique (C ou V)	JKHD001	9,64	
Pose ou changement d'un dispositif intra utérin	JKLD001	38,40	